



# Attention : Ours

Admirez-les. Respectez-les.

Mais, s.v.p. : *ne leur donnez pas à manger.*

**Vous ne savez peut-être pas que vous le faites.** Mais, si vous laissez de la nourriture pour animaux familiers dehors la nuit ou des résidus alimentaires sur votre barbecue, et surtout, si vous jetez vos ordures ménagères dans des sacs faciles à ouvrir ou des contenants mal fermés, vous pourriez inviter les ours à venir manger vos restes.

En cas d'urgence, appelez la police ou composez le 911. Pour tous les problèmes d'ours, composez le

**1 866 514-2327**

(1 866 514-BEAR)

TTY 705 945-7641

Pour de plus amples renseignements, consultez notre site Web

[ours.mnr.gov.on.ca](http://ours.mnr.gov.on.ca)

## Ce que vous pouvez faire :

- Sortez les déchets le matin même du ramassage, pas la veille au soir.
- Ne laissez pas de nourriture pour animaux familiers à l'extérieur.
- Nettoyer les grilles de barbecues après chaque utilisation.
- Ne remplissez les mangeoires d'oiseaux que pendant l'hiver.
- Ne mettez pas de viande, de poisson ou d'aliments sucrés (y compris les fruits) dans le composteur.
- Gardez les restes de viande dans le congélateur jusqu'au jour du ramassage des déchets.
- Récoltez les fruits et légumes mûrs et ramassez les fruits tombés au sol.
- Posez des clôtures électriques pour protéger les arbres, le verger, le jardin potager et les plants de baies.